

La filière des fruits et légumes sera soutenue à hauteur de 25 millions d'euros

www.gouvernement.fr le 09 septembre 2011



Photo : AFP

Bruno Le Maire a annoncé, le 7 septembre, des mesures de court et long terme pour venir en aide à la filière des fruits et légumes en difficulté.

Bruno Le Maire a présenté un plan d'action aux acteurs du secteur des fruits et légumes. Cette réunion fait suite à celle du 23 août dernier dans les Pyrénées-Orientales où avaient été mis en place des groupes de travail.

Des mesures d'urgence...

Bruno Le Maire a décidé de dégager 15 millions d'euros d'aides immédiates. Cet apport se fera sous la forme d'une prise en charge des intérêts des prêts à long et moyen terme, bonifiés ou non bonifiés, de prêts de consolidation ou sous forme de prise en charge de cotisations sociales. Afin d'organiser l'attribution des aides, un comité de gestion du plan d'aide⁽¹⁾ sera mis en place par les préfets dans chaque département. Ce comité orientera les agriculteurs vers les mesures les plus adaptées.

De leur côté, les banques s'engagent à réaménager les prêts actuellement contractés. De plus, afin de permettre l'échelonnement des paiements de cotisation, la Mutualité sociale agricole va mobiliser 20 millions d'euros.

... et de long terme

"Pour les entreprises les plus en difficulté, des mesures inscrites dans le cadre des procédures "Agriculteurs en difficulté" ou "Aide à la reconversion professionnelle" accompagneront le redressement des entreprises", précise le plan. Dans cette optique, 4 millions d'euros seront débloqués.

Afin d'accompagner la modernisation des outils de production (serres et vergers) et la formation des salariés, 4 millions d'euros⁽²⁾ seront alloués à FranceAgriMer. Pour soutenir la restructuration des entreprises de commercialisation et accompagner les efforts d'investissement et de restructuration⁽³⁾ 2 autres millions d'euros sont également débloqués.

Gestion de crise au niveau européen

Bruno Le Maire a souligné l'importance du renforcement des mesures communautaires de gestion du marché. Avec notamment :

- la mise en place d'outils adaptés pour gérer le risque économique (dispositifs d'assurance-revenu, de stabilisation des revenus des producteurs) ;
- l'incitation à la consommation des fruits et légumes en cas de crise avec un dispositif de promotion européen ;
- la création d'un observatoire européen permettant de connaître en temps réel les capacités de production et les évolutions de consommation ;
- le renforcement du pouvoir de négociation des producteurs ;
- un dispositif de retrait dont le déclenchement serait décidé sur une période déterminée, au niveau communautaire ;
- un fonctionnement plus efficace du mécanisme du "prix d'entrée" qui contribue à la transparence des flux commerciaux avec les pays tiers et à un meilleur suivi des accords commerciaux.

-
1. Sa composition : directeur départemental en charge de l'agriculture, directeur des services fiscaux, représentants des banques, de la Mutualité sociale agricole, des organisations professionnelles représentatives ainsi que de la chambre d'agriculture. Le directeur départemental de la Banque de France y sera associé.
 2. Respectivement 2 millions d'euros à la production et 2 millions d'euros à la formation des salariés.
 3. Les trois dispositifs de FranceAgriMer : "les investissements immatériels", "les investissements matériels", "les investissements de restructuration".